DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 DECEMBRE 2013

Délibération n° 2013.12.186.B

Acquisition d'une mini-benne à ordures ménagères : appel d'offres ouvert

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2013**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° 2013.12.186.B

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE - MARCHÉS	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

ACQUISITION D'UNE MINI-BENNE A ORDURES MENAGERES : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du renouvellement continu du parc de véhicules des déchets ménagers il est nécessaire d'acquérir une mini-benne à ordures ménagères. La satisfaction de ce besoin nécessite la conclusion d'un marché.

Les caractéristiques de la mini-benne sont les suivantes :

- Châssis porteur équipé d'une mini- benne de 4 m3 minimum,
- PTAC : 3,5 tonnes maximum.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 71 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 19 novembre 2013,

Sous réserve des disponibilités budgétaires pour 2014, à vérifier au vote du budget primitif 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux, les avenants éventuels ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers 2014 – article 2182 – fonction 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 décembre 2013**	**Affiché le :** **09 décembre 2013**